

62

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
ET D'APICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XV^e Volume.
N^o 12. — Décembre 1893.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 4 heures 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

SEN LIS
IMPRIMERIE PAYEN — TH. NOUVIAN, SUCCESSEUR
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1894

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vantroys. — M. le baron Gustave de Rothschild.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M le comte de Maricourt, vice-président — M. Cossin, secrétaire. — M. Jassemmin, secrétaire-général. — M. Dubarle, jardinier-professeur. — M. Macret, secrétaire-général.

BUREAU GÉNÉRAL

Président..... MM. Thirion.
Vice-Présidents..... Brochon, Morel et Vantroys.
Secrétaire-Général..... Delamotte.
Secrétaire-Général-Adjoint..... Lebrasseur.
Secrétaire..... Lestocart.
Secrétaire pour l'Apiculture..... Hardret.
Trésorier..... Choquet (Jules).
Trésorier-Adjoint..... Noché.
Bibliothécaire-Archiviste .. Deslandes père.
Conservateur du Matériel .. Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Sylvain Berger, Bordier, Simon Compiègne, Delmont, Deslandes fils, Fossiez, Pecquet, Salot, Tassin, Testard, Vaudier, Leclerc (Léon).

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — Président : M. Roblin. Vice-Présid. : M. Desjardins. Secrétaire : M. Caion. Vice Secrétaire : M. Defnoourt. Délégué : M. Waharte.
CREIL — Président : M. Pauquet. Vice-Prés. : MM Coquatrix et Pichon. Secrétaire : M. A. Thuillot. Vice-Secrétaire : M. E. Thuillot. Trésorier : M. Notaire. Délégués : MM Richard-Mallet et Coutard père.
CREPY-EN-VALOIS. — Président : M. Chopinet. Vice-Président : M. Clair. Secrétaire : M. Francolin. Vice Secr. : M. Cluet. Trésorier : M. Legros. Délégué : M. Choron.
LA CHAPELLE-EN-SERVAL. — Présid : M. Savignac. Vice-Présid. : M. Naze. Secrétaire : M. Peltier. Vice-Secr. : M. Sadet. Trésorier : M. Barbier. Délégué : M. Delaunay.
NANTEUIL LE-HAUCQUIN. — Président : M. Valadon. V.-Prés. : MM. Hardy et Jolibois. Secrétaire : M. Grélez. Vice-Secrétaire : M. Lebrun. Trésorier : M. Lefebvre. Délégués : MM. Garnotel et Ballot.
PONT SAINTE-MAXENCE. — Président : M. Vice-Présid. : M. Secrétaire : M. V.-Sec. : M. Trésorier : M. Délégué : M. Lefebvre.

Erratum.

Le lot d'Arbres fruitiers ayant obtenu une médaille d'argent de première classe a été exposé par M. PRINVEILLE, pépiniériste à Saint-Just-en-Chaussée, et non par M. PICHON, comme il a été dit par erreur.

L'Exposition générale de 1894 aura lieu vers le mois de Juillet prochain, à Nanteuil le-Haudouin (Oise), de concert avec le Concours agricole.

Le Règlement de cette Exposition sera inséré prochainement au Bulletin.

DIMANCHE 7 JANVIER 1894

SEANCE SOLENNELLE

Sous la présidence de M. Cagny, maire de Senlis,

Distribution des Médailles

Aux lauréats de l'année 1893.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 3 DÉCEMBRE 1893.

PRÉSIDENTICE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

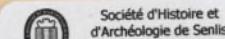
La séance est ouverte à deux heures et demie. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Sont admis membres de la Société :

MM. FAUVET (François), rentier, faubourg Saint-Martin, à Senlis ;

CHAMBELLAN (Louis), jardinier, rue Quémizet, à Senlis.

XV^e VOLUME. — N^o 12. — DÉCEMBRE 1893.



Notice : 9903
CB : 5029

SHAS



Ont été admis dans la Section de Creil :

- MM. MÉTRAL, propriétaire à Précy-sur-Oise;
- PATINY, propriétaire à Cramoisy;
- BRETON, restaurateur à Chantilly;
- MARTIN (Henri), négociant à Pont-Sainte-Maxence;
- FAURÉ-HÉROUART, négociant à Montataire.

Société correspondante : *Le Jardin*, 13, rue de Bruxelles, à Paris.

M. le Président dépose sur le bureau :

- 1° Son Rapport sur les essais d'engrais chimiques au Jardin d'expériences;
- 2° Une Note sur le Jardin-Ecole de Soissons, par M. Joly (Remerciements).
- 3° Les Catalogues de MM. Denaefte, à Carignan; Herminot, à Angers; Robert fils, agriculteur à Rosières; Pétillat, à Vichy; Pelissier, à Chateaurenard; Blain, à Saint Remy-de-Provence; Morel, à Lyon-Vaise.

M. Lozet, professeur, est chargé de faire un rapport sur le *Jardin Illustré*.

M. le Secrétaire-Général-Adjoint donne communication des travaux du Conseil d'administration, dont les propositions sont adoptées à l'unanimité :

1° Le nom de M. de Maricourt sera gravé sur la plaque d'honneur du Jardin, à la suite de celui de M. Vernois, comme unique initiateur et premier fondateur de la Société d'Horticulture;

2° MM. MOREL, vice-président, TIRLET et NOCHÉ sont nommés membres de la Commission des finances, de laquelle font partie de droit M. le Secrétaire-Général et M. le Trésorier-Central.

M. Valadon expose la situation présente au point de vue de l'Exposition à Nanteuil-le-Haudouin. — On a vu plus haut que cette Exposition est résolue.

Puis ont lieu les élections générales.

Sont nommés pour l'année 1894 :

Président.....	MM. THIRION.
	{ BROCHON.
Vice-Présidents.....	{ MOREL.
	{ VANTROYS.
Secrétaire-Général.....	DELAMOTTE.
Secrétaire-Général-Adjoint.....	LEBRASSEUR.
Secrétaire.....	LESTOCART.
Secrétaire pour l'Apiculture .. .	HARDRET.
Trésorier-Central.....	CHOQUET (Jules).
Trésorier-Adjoint.....	NOCHÉ.
Bibliothécaire-Archiviste.....	DESLANDES.
Conservateur du Matériel.....	TIRLET.

Sont élus Membres du Conseil d'administration :

- MM. BERGER, BORDIER, COMPIÈGNE, DELMONT, DESLANDES fils, FOSSIEZ, PECQUET, SALOT, TASSIN, TESTARD, VAUDIER, LECLERC.

M. le Président, au nom du Bureau, remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui continuer et ajoute que cette confiance ne peut qu'engager chacun des élus à redoubler de zèle et de dévouement pour la Société.

Apports en séance.

M. LOZET : Pommes Calville et Reinettes de Canada, pour la Tombola.

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS

Section de Betz.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1893. — PRÉSIDENTE DE M. DESJARDINS

Sont présents : MM. les jardiniers Boutrelle, Waharte et Dupoty ; MM. les instituteurs Defrocourt, Nangot et Caron.

En vertu de l'article 28 des Statuts de la Société d'horticulture, il est procédé à l'élection des membres du Bureau pour 1894.

Sont nommés à l'unanimité :

<i>Président</i>	MM. ROBLIN.
<i>Vice-Président</i>	DESJARDINS.
<i>Secrétaire</i>	CARON.
<i>Vice-Secrétaire</i>	DEFROCOURT.
<i>Délégué</i>	WAHARTE.

Au début de la séance, M. DUPOTY, jardinier chez M. de Maindreville, à Antilly, demande à faire partie de la Société.

Puis M. Lozet prend la parole et développe le sujet suivant : *Elevage des arbres à fruits à cidre*.

Il n'y a eu à statuer sur aucun apport.

Section de Creil.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1893, A NOGENT-LES-VIERGES
PRÉSIDENTE DE M. PICHON.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont excusés : MM. Pauquet, président, et E. Thuillot, vice-secrétaire.

Le Secrétaire remercie M. le Maire de Nogent, d'avoir mis à la disposition du bureau la salle de l'Ecole des garçons, ainsi que de la publicité donnée par ses ordres dans la commune. Aussi, un grand nombre d'amateurs ont-ils répondu à cet appel. MM. les Adjoints et Conseillers municipaux, M. Lefèvre, instituteur, ses Adjoints avec leurs Elèves, ainsi qu'habitants de la commune applaudissent, lorsque M. le Président remet aux élèves de l'Ecole de Nogent les prix obtenus par eux, lors du Concours horticole scolaire qui a eu lieu à Creil, le 14 août dernier.

Ces lauréats sont :

1^{er} prix : COPIN (Henri).

Mentions très honorables : FRANÇOIS (Henri) et CARPENTIER.

Mentions honorables : DENAMUR (Gaston) et PETIT (Georges).

Des félicitations sont adressées à ces élèves et la parole est donnée à M. Lozet, qui reprend la deuxième partie de son cours sur la Culture des arbres à fruits à cidre.

Ensuite une leçon pratique est donnée dans le jardin de l'Instituteur, et la séance est levée à quatre heures.

Sont présentés par M. Thuillot pour faire partie de la Société :

MM. DEMAGNEZ, maire de Nogent-les Vierges.

LANOY (Henri), conseiller municipal.

SÉANCE DU 24 DÉCEMBRE 1893.

PRÉSIDENTE DE M. COQUATRIX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents à l'ouverture : MM. Pichon, Thuillot, Richard-Mallet, Lachassaigne, Coutard père et Demonchy.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Sont présentés par M. Pauquet, président, qui s'excuse de ne pas assister à la séance :

MM. CARIOLE et LEQUESNE, adjoints au maire de Creil.

L'ordre du jour appelle la nomination du bureau pour l'année 1894.

Sont nommés :

MM. PAUQUET, *président*.

COQUATRIX et PICHON, *vice-présidents*.

A. THUILLOT, *secrétaire*.

E. THUILLOT, *vice-secrétaire*.

NOTAIRE, *trésorier*.

RICHARD-MALLET et COUTARD, *délégués*.

Sont admis définitivement :

MM. MÉTRAL, à Précý.
PATINY, propriétaire à Cramoisy.
FAURÉ-HÉROUART, à Montataire.
MARTIN (Henri), à Pont-Sainte-Maxence.
BRETON, à Chantilly.
DEMAGNEZ, maire de Nogent-les-Vierges.
LANOY, conseiller municipal à Nogent.
CARIOLE, à Creil.
LEQUESNE, à Creil.

M. COUTARD fils donne sa démission de membre de la Société.

La Section décide que le deuxième jeudi de janvier sera consacré pour une leçon d'horticulture à la commune de Précý-sur-Oise, à la Mairie, à deux heures.

M. le professeur Lozet continue son cours, pour la troisième partie de la culture des arbres à fruits à cidre.

Après le tirage de la Tombola, la séance est levée à quatre heures.

Section de Crépy-en-Valois.

RÉUNION DU 12 NOVEMBRE 1893.

La séance est ouverte à deux heures de relevée, sous la présidence de M. Cluet.

Les membres présents sont : MM. Cluet, Lafontaine, Herbain, Courson, Choron, Weissenburger, Bretonne, Vincent (de Crépy), Pillan, Petit, Poulet, Legros, Mercier, Quervel, Reboul, Bansse et Francoilin.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance.

A la demande de M. Lozet, M. Vincent (de Crépy) donne des explications sur la manière dont il obtient les melons de troisième coupe.

La parole est ensuite donnée à M. le Professeur, qui traite le sujet suivant : Culture des arbres à fruits à cidre. — Origine du pommier et du poirier. — Importance de leur culture en France. Climat et sol qui leur conviennent. — Principaux centres de production.

La Commission spéciale statue ensuite sur les apports suivants :

1° Apport de M. CHORON. — Légumes : Choux : Milan des Vertus, de Vaugirard, du Danemark, Rouge à salade, de Bruxelles; Salades : Chicorée frisée impériale, Reine d'hiver, Laitue-romaine rouge, Romaine blonde, Merveille des Quatre-Saisons; Navets : Demi-long blanc, Plat blanc, Marteau à collet rose et à collet blanc, Rond à collet rose, Boule d'or; Radis noir d'hiver; Poireaux : Court de Rouen, Demi-long de Paris; Poirée blonde; Pois sucrés; Champignons de couche; Fruits : Poirs Triomphe de Jodoigne, Passe-Crassanne, Beurré d'Arenberg, Curé; Pommes Reinettes grises; Petit Bleu et Nêfles. — Fleurs : 34 variétés de Chrysanthèmes.

2° Apport de M. VINCENT (de Crépy). — Un très joli lot de Chrysanthèmes coupées; Légumes : Champignons, Salades et Choux-fleurs.

Il a été attribué au 4^e lot une *mention très honorable* pour les légumes, une *mention simple* pour fleurs et fruits; Au 2^e lot une *mention très honorable*.

La séance est levée à quatre heures, après le tirage de la Tombola.

RÉUNION DU 10 DÉCEMBRE 1893.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Cluet.

Les membres présents sont : MM. Cluet, Chopinet, Petit, Vincent (de Crépy), Vincent (de Néry), Fasquelle, Legros, Poulet, Oudin, Droux, Bretonne, Lebon, Lafontaine, Choron, Duroyon, Lagny, Bansse et Francoilin.

Lecture est donnée : 1° du procès-verbal de la dernière séance; 2° d'un article fort intéressant intitulé : *Les Légumes médicamenteux*, et extrait du journal le *Petit Parisien*, numéro du 19 novembre dernier.

M. Lozet, professeur, dépose sur le Bureau le catalogue de la maison Baltet de Troyes, puis il traite, au cours de sa conférence, le sujet suivant : Création d'une pépinière, nature du terrain, emplacement, engrais à employer, défoncement, épierrement, choix des graines à semer, époques du semis, soins à donner aux plants pendant la végétation, précautions à prendre pour la déplantation.

Conformément aux dispositions du règlement il est procédé à l'élection :

1° Du Bureau pour 1894.

2° De la Commission spéciale pour les apports.

Election du Bureau; sont réélus :

Président	MM. CHOPINET	46 voix.
Vice-Président	CLAIR	44 voix.
Secrétaire	FRANCOLIN	47 voix.
Vice-Secrétaire	CLUET	44 voix.
Trésorier	LEGROS	46 voix.
Délégué	CHORON	47 voix.

La Commission chargée de statuer sur les apports est composée de MM. Courson, Lagny, Vincent (de Crépy), Vincent (de Néry), Choron, Poulet, Petit, Cluet, Bretonne.

M. Cluet a fait l'apport de poires séchées; elles peuvent, sous cette forme, être conservées fort longtemps; il suffit, pour les consommer, de leur faire subir la même préparation qu'aux pruneaux.

La Commission spéciale a statué sur les apports suivants; elle a attribué au premier une *mention très honorable* pour les arbres, et une *mention honorable* pour les fruits et les légumes; au second, deux *mentions très honorables* dont une pour les fleurs, et une pour les fruits et les légumes.

1° Apport de M. CHORON. — Fruits : Poires : Saint-Germain-Vauquelin, Bergamotte, Espérance, Grégoire Zéphirin, Doyenne d'hiver, Beurré magnifique; Pommes : Reinette Canada, Reinette dorée, Reinette d'Alby, Reinette franche, Calville blanc, Calville rouge; Légumes : Céleri plein blanc, Céleridoré Pascal, Rave de Prague, Betteraves noires d'Egypte, Mâches vertes maraichères, Mâches régente, Mâches à feuilles rondes; Arbres : 15 variétés d'arbres écussonnés d'un an sur franc.

2° Apport de M. VINCENT (de Crépy). — Légumes : Choux-fleurs Lenormand à pied court, Laitue palatine, Champignons; Fruits : Poires Doyenné d'hiver, Beurré d'Arenberg, Passe-Colmar, Beurré Chamotel, Beurré Picquery; Raisin : Chasselas rose, Chasselas de Fontainebleau, Chasselas blanc, Chasselas vert; Pommes : Reinette de Canada, Calville blanc, Calville rouge, Reinette dorée, Gros Doublon, Reinette de Celiret. Paillassons pour cloches et une superbe corbeille de fleurs

A l'issue de la séance, M. GANNIER a été présenté pour faire partie de la Société, et M. HOUDART a déclaré, par lettre, donner sa démission.

Section de Nanteuil-le-Haudouin.

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 1893.

L'an 1893, le jeudi 30 novembre, à deux heures, la Section d'horticulture de Nanteuil s'est réunie à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Valadon.

Etaient présents au bureau : MM. Valadon, président; Jolibois, vice-président; Grélez et Lebrun, secrétaires; Lefebvre, trésorier; Bellot, membre.

La séance ouverte, le Secrétaire donna lecture du dernier procès-verbal, qui a été adopté.

M. Lozet a ensuite la parole pour commencer la leçon

indiquée au programme, et qu'il développe d'une façon aussi complète que satisfaisante.

M. le Président donne ensuite lecture de deux lettres de M. Thirion, président de la Section centrale, relatives au Concours horticole qui devra avoir lieu à Nanteuil, en même temps que le Concours agricole de 1894.

Une somme de 500 fr. étant nécessaire pour l'installation de ladite Exposition, M. le Président déclare qu'il fera, auprès de la Municipalité de Nanteuil, les démarches nécessaires pour obtenir les fonds. Mais, tout d'abord, il demande au Bureau s'il est d'avis que cette Exposition ait lieu. A l'unanimité, le Bureau et l'Assemblée se prononcent pour l'affirmative.

Ensuite M. le Président procède à la distribution des récompenses du Concours horticole qui a eu lieu, en août dernier, entre les élèves des diverses écoles du canton, et auxquels il adresse des félicitations.

M. Jolibois exprime le vœu de voir la Section centrale récompenser les maîtres qui préparent les candidats de ces concours, et prie M. le Président de le transmettre à la Section centrale.

La séance a été levée à quatre heures, après le tirage de la Tombola ordinaire.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 31 DÉCEMBRE

Étaient présents au bureau : MM. Valadon, président ; Hardy, vice-président ; Grélez, secrétaire ; Garnotel et Bellot, membres.

La séance s'ouvre par la lecture du dernier procès-verbal, qui a été adopté.

M. le Président déclare que la Section centrale est de l'avis de M. Jolibois, qui demande des récompenses pour les instituteurs qui enseignent l'horticulture aux élèves de leurs

écoles. Il sera, en effet, distribué des diplômes ou des médailles aux maîtres qui, pendant plusieurs années de suite, auront présenté des candidats assez heureux pour obtenir les prix ou mentions honorables offerts par la Section centrale.

M. le Président, après quelques paroles échangées avec M. Delorme, adjoint au maire de Nanteuil, présent à la séance, peut assurer à la Section centrale que l'Exposition horticole de 1894 aura lieu en cette ville en même temps que le Concours agricole.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres du bureau pour 1894.

Ont été réélus :

<i>Président</i>	MM. VALADON.
<i>Vice-Présidents</i>	HARDY et JOLIBOIS.
<i>Secrétaires</i>	GRÉLEZ et LEBRUN.
<i>Trésorier</i>	LEFEBVRE.
<i>Membres</i>	GARNOTEL et BELLOT.

M. le Président annonce la démission de M. l'abbé VACHETTE, curé de Lagny-le-Sec, démission qu'il s'efforcera de faire retirer en faisant une démarche personnelle auprès de ce bon sociétaire.

Il donne ensuite lecture de la demande d'admission présentée par M. DELÉPINZ, propriétaire à Nanteuil.

M. Lozet prend ensuite la parole pour traiter, avec le talent qu'on lui connaît, l'importante question de la création de la pépinière en vue de l'élevage des arbres à fruits à cidre.

Après le tirage de la Tombola ordinaire, la séance a été levée à quatre heures.

ESSAIS D'ENGRAIS CHIMIQUES

Au Jardin d'Expériences de la Société.

La Commission du Jardin, autorisée par le Conseil d'administration, avait décidé de commencer une série d'expériences sur les engrais chimiques; à cet effet, elle a, d'accord avec M. le professeur Lozet, disposé deux carrés de 24 mètres de long sur 6 mètres de large, divisés chacun en deux parties égales. Ces quatre carrés ont reçu : le 1^{er} du fumier de ferme sur le taux de 60.000 kilog. à l'hectare; les 2^e, 3^e et 4^e pour une valeur égale de superphosphate minéral, de sulfate de potasse ou de nitrate de soude. Dix rayons tracés dans chacun des quatre carrés, du nord au sud, ont reçu les graines ou plants ci-après : Pois d'Auvergne, Salsifis, Oignons Paille des Vertus, Navets de Marteau, Carottes Nantaises, Pommes de terre Hollande jaune, Choux, Choux-Fleurs, Haricots Chevrier, Romaines et Poireaux.

Une première visite, faite le 2 juin, ne permit de constater que de légères différences dans la végétation des quatre carrés, ce que la Commission crut devoir attribuer à la sécheresse constante qui avait régné jusqu'alors, et dont les effets devaient particulièrement être sensibles dans une terre de rapport, pierreuse et perméable, comme celle du jardin d'expériences.

D'une manière générale, le fumier, le superphosphate et le sulfate de potasse présentèrent des résultats à peu près égaux, avec une très légère supériorité des pois et haricots avec l'engrais chimique, et des choux, choux-fleurs et romaines avec le fumier. Quant au nitrate de soude (dont évidemment la dose était trop forte), non-seulement il avait donné lieu à une végétation inférieure, mais encore la levée des graines de navets et carottes y avait été tardive et inégale, et même les pois et haricots avaient pourri au lieu de germer.

La Commission, s'étant de nouveau réunie le 22 octobre, a constaté que cette expérience préliminaire n'avait donné que des résultats incertains, les faibles différences signalées dans sa première visite ne s'étant pas modifiées. Malgré la sécheresse, elle se croit en droit de supposer que, si le sol du jardin n'avait pas contenu en proportion suffisante les éléments essentiels de la végétation : *chaux, potasse, phosphore* et *azote*, les engrais employés auraient accusé leur présence d'une façon plus visible.

Délibérant alors sur la question de savoir s'il y avait intérêt à renouveler l'expérience en 1894, elle a pensé qu'il vaudrait mieux instituer l'essai définitif qu'elle avait primitivement en vue, c'est-à-dire la substitution partielle, et économique, des engrais chimiques aux fumiers qui grèvent d'une si lourde charge les cultures potagères, et principalement la culture maraîchère si importante dans notre arrondissement.

En conséquence, elle a décidé que dans le grand carré de l'est lesdites cultures seraient faites sur fumier, à raison de 60.000 kilog. à l'hectare, tandis que le carré de l'ouest, portant exactement les mêmes récoltes, recevrait, pour une somme totale moindre de moitié, un mélange en parties égales de fumier de ferme et d'engrais chimique spécial. Elle espère montrer avec évidence, par cette expérience prolongée pendant quelques années, que la culture maraîchère pourrait se faire avec une économie de la moitié des frais de fumier qu'elle exige dans la pratique habituelle.

Enfin, conformément aux décisions du Conseil d'administration, elle va faire prolonger sur l'ancien emplacement des Expositions les quatre lignes de contre-espaliers plantées par M. Dubarle. Seulement, cherchant encore là un enseignement utile à tous les sociétaires, elle a chargé M. le Professeur de choisir quatre types de prix différents d'installations en fer, afin d'instituer une comparaison utile, au double point de vue de la solidité et du prix de revient. Ses travaux sont

commencés et les plantations pourront être faites avant les grands froids de l'hiver.

RAPPORT

SUR

Le Petit Jardin illustré.

Si nous en croyons notre pensée, le journal de jardinage pratique qui vient de paraître sous le titre *le Petit Jardin illustré*, amènera une petite révolution dans la presse horticole, tout en rendant de grands services aux personnes qui s'intéressent à l'horticulture, tant il est vrai que ce qui commence petit est appelé à devenir grand. On lira *le Petit Jardin* avec autant d'intérêt qu'on lit *le Petit Journal*; c'est, du moins, l'opinion que nous émettons.

Ce nouvel organe, qui rentre entièrement dans nos idées, fera le plus grand honneur à ses initiateurs, parce que nous croyons que ce sont eux les premiers qui ont mis en œuvre l'idée de répandre partout, à bon marché, d'une façon presque permanente, l'enseignement des bonnes doctrines du jardinage. Nous leur adressons ici nos bien sincères félicitations.

Le Petit Jardin contiendra seize pages de texte, sera soigneusement illustré, paraîtra chaque semaine et ne coûtera que cinq francs d'abonnement par an (1).

Ce modique prix n'a pas encore été atteint jusqu'à ce jour par aucune autre publication de ce genre; il mérite donc considération de la part des intéressés, aussi bien que des personnes qui ont présidé ou qui présideront aux statuts et règlements des Sociétés d'horticultures antérieures et futures.

LOZET, professeur.

(1) On s'abonne chez M. l'Administrateur du *Petit Jardin*, rue de Bruxelles, 13, à Paris.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Transplantation des Conifères. — Depuis l'article publié par notre collaborateur, M. Grosdemange, sur la transplantation estivale des conifères, nous avons reçu de MM. Rovelli frères, horticulteurs à Palanza (Lac Majeur), une lettre dont nous extrayons le passage qui suit :

« Depuis vingt-cinq ans et plus, nous avons pratiqué cette opération au mois d'août, dans toutes nos pépinières, avec le meilleur succès, de sorte que nos plantes de pleine terre sont livrées avec des mottes solides et en parfaites conditions, mieux que si elles étaient cultivées en pots. Nous l'appliquons aussi aux camélias et à d'autres végétaux toujours verts, avec des résultats satisfaisants »

La note de MM. Rovelli ne fait que confirmer tout le bien que pensent de cette transplantation les praticiens qui savent l'employer à propos. *(Revue horticole).*

APICULTURE

Le Miel.

(Notice dédiée aux malades et aux bien portants, par J.-B. VOIRNOT).

ON CONSOMME LE MIEL EN RAYONS, OU EXTRAIT

Le miel *en rayons* bien présenté est par excellence l'ornement des desserts, dont il devrait faire et dont il fait, surtout en Amérique et en Angleterre, partie intégrante, comme la poire et le fromage.

Ceux qui n'aiment pas la cire dans le miel, n'ont qu'à écraser d'avance, au fur et à mesure de l'usage, une partie

du rayon dont le miel coule pur et limpide et se répand sur le plat.

Le miel en rayons, pour être rémunérateur, devrait se vendre au moins le double de l'autre.

De même qu'on ne peut servir sur une table que des raisins de choix, tandis qu'on fait du vin avec toutes sortes de raisins, de même on ne peut servir en rayons que le beau miel, en belle cire toute neuve, ne servant qu'une fois. Il faut avoir vu de ses yeux, pour savoir ce que coûte aux abeilles la fabrication si admirable d'un gâteau de miel, et à l'apiculteur la structure de ces petites boîtes ou sections américaines, si régulières, si faciles à transporter, dont l'usage commence à se répandre.

Le miel coulé, quoique moins flatteur à l'œil, est préférable au miel en rayons, sous certains rapports, comme effet hygiénique, en ce sens qu'il provient du mélange de miel pris sur un plus grand nombre de fleurs.

Le miel en verrines bien soigné fait aussi très bonne figure sur une table, au dessert. Les tartines de miel sont très agréables aux enfants, très utiles à leur santé, bien préférables sous tous les rapports aux tartines de beurre ou de confiture, ou aux sucreries qui attaquent les dents et détériorent l'estomac. En Suisse, on sert aux repas des tartines de beurre frais, complétées par une couche de miel; cette friandise est délicieuse. Des amateurs usent du miel dans le café noir et le café au lait et en sont très satisfaits. Chez les Germains et les Gaulois, l'hydromel remplaçait le vin, la bière et les liqueurs. On fait au miel des pains d'épices, des gâteaux, des conserves, des sirops, des confitures, des liqueurs, de la limonade, de la bière, des grogs, du vinaigre. En un mot, le miel peut remplacer avantageusement le sucre à peu près en tout, et le sucre ne peut remplacer le miel en rien.

(A suivre).

(Bulletin horticole et apicole de Saône-et-Loire).

Leçons d'Horticulture.

JANVIER 1894.

ARBORICULTURE :

Culture des arbres à fruits à cidre (suite).

<i>Barbery :</i>	Jeudi 4, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
<i>Senlis :</i>	Dimanche 7, après la séance.
<i>Précy :</i>	Jeudi 11, à 2 heures de l'après-midi, réunion à la mairie.
<i>Crépy :</i>	Dimanche 14, à 2 heures de l'après-midi, à l'École des Garçons.
<i>Betz :</i>	Jeudi 18, à 2 heures de l'après-midi, à l'école communale.
<i>La Chapelle :</i>	Dimanche 21, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Naze, propriétaire.
<i>Nanteuil :</i>	Jeudi 25, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
<i>Creil :</i>	Dimanche 28, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.

Le Professeur se tiendra à la disposition des personnes présentes pour leur donner les renseignements qu'elles croiraient devoir lui demander.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. l'Imprimeur est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

4 fois	2 fr. 50	6 fois de suite. . .	40 »»
3 fois de suite. . .	6 »»	12 fois de suite. . .	18 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Lesdits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. DESLANDES, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.